

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Période de reproduction : une prudence accrue pour préserver les oiseaux nicheurs du Grand Colombier

Saint-Pierre, le 20 juillet 2026

La Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM), en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), informe les usagers de la mer que la période de mise à l'eau des jeunes oiseaux marins nichant sur l'île du Grand Colombier est en cours. Ces espèces protégées constituent un patrimoine naturel remarquable de l'archipel et nécessitent une vigilance particulière durant cette phase sensible de leur cycle de vie.

Le mois de juillet constitue une période particulièrement sensible pour les jeunes Guillemots, qui ne sont pas encore capables de voler ni de plonger. Un grand nombre d'oisillons ont déjà été retrouvés morts par noyade ou choc, la semaine dernière. Ces oiseaux ne pondent qu'un seul œuf par couple et par an. Une perte importante (15 oisillons morts sur une centaine d'oiseaux) peut rapidement mettre à mal la population.

Afin de limiter les risques de dérangement et de mortalité, il est vivement recommandé aux navigateurs d'éviter d'emprunter la passe de l'Anse à Henry durant cette période. Si le passage est indispensable, il est demandé de naviguer avec la plus grande prudence à proximité de cette zone.

Les propriétaires de casiers situés le long du Grand Colombier sont également invités à relever et vérifier leurs équipements à très faible vitesse. Plus largement, l'ensemble des usagers de la mer circulant autour de l'île est appelé à réduire son allure afin de limiter les perturbations pour ces jeunes oiseaux particulièrement vulnérables.

La DTAM et l'OFB remercient l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur coopération.

Contacts :

DTAM :

uaeb.saaeb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr – 05 08 41 09 70

OFB :

sd975@ofb.gouv.fr – 05 08 41 49 10